

Le 25 février 2022

PAR COURRIEL

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives, juridiques et chef de la
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2022-0062

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 18 février 2022 et dans laquelle vous nous demandez :

« J'aimerais connaître le montant des bonis qui seront versés pour l'exercice financier 2021 aux cadres, employés et au personnel non syndiqué chez Hydro-Québec. J'aimerais avoir l'information par syndicat.

Combien de dirigeants et d'employés recevront une rémunération incitative?

J'aimerais obtenir le salaire et les bonis, par personne, des cinq plus hauts dirigeants chez Hydro-Québec.»

En réponse à votre demande, nous vous informons que dans le contexte de la pandémie mondiale et de ses conséquences au Québec, Hydro-Québec a pris la décision d'annuler la rémunération incitative qui devait être versée en 2021 pour l'atteinte des objectifs 2020 et normalement prévue par la Politique de rémunération incitative, pour ses hauts dirigeants, ses gestionnaires et son personnel non syndiqué. Veuillez également noter que depuis 2014, la rémunération incitative des employés syndiqués a été abolie.

Nous vous informons par ailleurs que la rémunération incitative pour l'atteinte des objectifs 2021 ne sera versée qu'au printemps 2022 et que l'information n'est pas encore disponible. Nous invoquons à cet égard l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

Quant à la rémunération des cinq dirigeantes ou dirigeants les mieux rémunérés de la Société au 31 décembre 2021, ces données sont accessibles dans la Rapport annuel d'Hydro-Québec accessible à l'adresse suivante (page 116) : <https://www.hydroquebec.com/a-propos/resultats-financiers/rapport-annuel.html>

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à

l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.